



## L'enseignement supérieur dans l'administration de la justice

Diplom-Rechtspflegerin (FH)/Diplom-Rechtspfleger (FH)  
Diplom-Verwaltungswirtin (FH)/Diplom-Verwaltungswirt (FH)



## **TABLE DES MATIERES**

<b>L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE</b>	<b>4</b>
<b>TABLEAUX RECAPITULATIFS DES DEUX FILIERES</b>	
<b>DIPLOM-RECHTSPFLEGERIN (FH), DIPLOM-RECHTSPFLEGER</b>	<b>8</b>
<b>PROFIL PROFESSIONNEL</b>	<b>8</b>
<b>LES MISSIONS</b>	<b>8</b>
<b>LES ÉTUDES</b>	<b>10</b>
<b>EXAMEN ET PERSPECTIVES D'EMPLOI,</b>	
<b>CANDIDATURE</b>	<b>10</b>
<b>DIPLOM-VERWALTUNGSWIRTIN (FH), DIPLOM-VERWALTUNGSWIRT (FH)</b>	<b>14</b>
<b>PROFIL PROFESSIONNEL</b>	<b>14</b>
<b>LES MISSIONS</b>	<b>15</b>
<b>LES ÉTUDES</b>	<b>17</b>
<b>EXAMEN ET PERSPECTIVES D'EMPLOI,</b>	
<b>CANDIDATURE</b>	<b>18</b>
<b>ÉDITEUR</b>	<b>20</b>

L'enseignement supérieur dans l'administration de la justice

## **L'enseignement supérieur dans l'administration de la justice**

Chère lectrice, cher lecteur,

Nous vous remercions vivement de l'intérêt que vous portez aux filières proposées par la *Fachhochschule für Rechtspflege Nordrhein-Westfalen* (École supérieure d'administration de la justice de Rhénanie-du-Nord-Westphalie). Vous trouverez dans cette brochure une présentation de ces filières et des métiers auxquels elles préparent.

### **Auxiliaires de la justice et cadres :**

Dans la filière « justice », l'école assure la formation des futurs *Diplom-Rechtspflegerinnen (FH)* / *Diplom-Rechtspfleger (FH)* [diplômés d'études supérieures d'administration de la justice] ; fonctionnaires de la catégorie moyenne supérieure, ils travaillent comme auxiliaires autonomes de la justice auprès des juridictions et exercent des fonctions d'exécution auprès des ministères publics.

La filière « service pénitentiaire » forme les futurs *Diplom-Verwaltungswirtinnen (FH)* / *Diplom-Verwaltungswirte (FH)* [diplômés d'études supérieures d'administration] ; fonctionnaires de la catégorie moyenne supérieure, ils occupent aux établissements pénitentiaires des postes de cadres pénitentiaires et administratifs.

Les deux filières sont réservées aux étudiants ayant le statut de fonctionnaires nommés à titre précaire. Ils sont recrutés peu de temps avant le début des études par les tribunaux régionaux supérieurs ou par le ministère de la Justice. Cela signifie pour les étudiants, d'une part, que la participation aux cours et examens est pour eux une « obligation de service », et, d'autre part, qu'ils perçoivent déjà pendant les études des rémunérations mensuelles ainsi que des aides financières pour frais de maladie.

Si la filière « justice » est réservée aux étudiants recrutés en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, la filière « service pénitentiaire » réunit à Bad Münstereifel des étudiants venant de dix Länder au maximum.

**Nature et tradition :**

La *Fachhochschule für Rechtspflege Nordrhein-Westfalen* existe depuis 1976. Elle est issue de la *Rechtspflegerschule* (école d'administration de la justice) implantée à Bad Münstereifel dès 1955.

Située dans la nature et bien équipée, la *Fachhochschule* accueille jusqu'à 350 étudiants dans d'excellentes conditions. Contre une petite rétribution, les étudiants sont logés et nourris dans l'enceinte de l'école. Pour plus d'informations sur l'école ainsi que sur la ville de Bad Münstereifel, rendez-vous sur les sites internet suivants :

- [www.fhr.nrw.de](http://www.fhr.nrw.de)
- [www.bad-muenstereifel.de](http://www.bad-muenstereifel.de)

Notre coup de cœur : la webcam de la *Fachhochschule* :  
<http://www.fhr.nrw.de/wirueberuns/webcam/indes.php>

En trois ans – tableaux récapitulatifs des deux filières

### Trois ans

#### ...pour obtenir le titre universitaire de *Diplom-Rechtspflegerin (FH) / Diplom-Rechtspfleger (FH)*

Pré-requis :	baccalauréat ou diplôme donnant accès à une <i>Fachhochschule</i>
Début des études :	1 <sup>er</sup> août
Durée des études :	3 ans (21 mois d'études théoriques, 15 mois de formation pratique)
Déroulement de la formation :	11 mois d'études théoriques 11 mois de formation pratique auprès des tribunaux cantonaux et régionaux 7 mois d'études théoriques 4 mois de formation pratique auprès des tribunaux cantonaux et des ministères publics 3 mois d'études théoriques
Lieux de formation :	études à la <i>Fachhochschule für Rechtspflege</i> à Bad Münstereifel, formation pratique auprès des juridictions et ministères publics en Rhénanie-du-Nord-Westphalie
Rémunération :	1001,79 EUR brut par mois plus une prime annuelle (gratification de fin d'année), des aides à l'accession de la propriété ainsi que, le cas échéant, des suppléments familiaux (situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2012)
Frais :	115,00 EUR (célibataire) ou 70,00 EUR (personne mariée) par mois pour le logement et la nourriture à Bad Münstereifel (situation au 1 <sup>er</sup> mars 2010)
Examen et titre :	examen d'État, <i>Diplom-Rechtspflegerin (FH) / Diplom-Rechtspfleger (FH)</i> , accès à la catégorie moyenne supérieure des services judiciaires
Perspectives d'emploi :	taux élevé de diplômés admis à la catégorie de fonctionnaires en stage probatoire, grade de début de carrière : A9 (cf. <a href="http://www.lbv.nrw.de">www.lbv.nrw.de</a> )
Candidature :	voir <a href="http://www.justiz.nrw.de/stellen/ausbildung/berufe/rechtspfleger/bewerbung/index.php">http://www.justiz.nrw.de/stellen/ausbildung/berufe/rechtspfleger/bewerbung/index.php</a>

**...pour obtenir le titre universitaire de *Diplom-Verwaltungswirtin (FH) / Diplom-Verwaltungswirt (FH)* des établissements pénitentiaires**

Pré-requis :	baccalauréat ou diplôme donnant accès à une <i>Fachhochschule</i>
Début des études :	1 <sup>er</sup> août
Durée des études :	3 ans (18 mois d'études théoriques, 18 mois de formation pratique)
Déroulement de la formation :	1 mois de stage découverte dans un établissement pénitentiaire 8 mois d'études théoriques 8 mois de formation pratique dans un établissement pénitentiaire 7 mois d'études théoriques 9 mois de formation pratique dans un établissement pénitentiaire 3 mois d'études théoriques
Lieux de formation :	études à la <i>Fachhochschule für Rechtspflege</i> à Bad Münstereifel, formation pratique dans des établissements pénitentiaires du Land dans lequel l'étudiant aura été recruté
Rémunération de stage :	1001,79 EUR brut par mois plus une prime annuelle (gratification de fin d'année), des aides à l'accession de la propriété ainsi que, le cas échéant, des suppléments familiaux ; pendant la formation pratique dans un établissement pénitentiaire, le stagiaire perçoit en outre une indemnité de 95,53 EUR par mois (situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2012, Rhénanie-du-Nord-Westphalie)
Frais :	115,00 EUR (célibataire) ou 70,00 EUR (personne mariée) par mois pour le logement et la nourriture à Bad Münstereifel (situation au 1 <sup>er</sup> mars 2010)
Examen et titre :	examen d'État, <i>Diplom-Verwaltungswirtin (FH) / Diplom-Verwaltungswirt (FH)</i> , accès à la catégorie moyenne supérieure des services pénitentiaires et administratifs
Perspectives d'emploi :	taux élevé de diplômés admis à la catégorie de fonctionnaires en stage probatoire, grade de début de carrière : A9 (cf. <a href="http://www.lbv.nrw.de">www.lbv.nrw.de</a> )
Candidature :	voir <a href="http://www.justiz.nrw.de/stellen/ausbildung/berufe/verwaltungswirt/index.php">http://www.justiz.nrw.de/stellen/ausbildung/berufe/verwaltungswirt/index.php</a>

Diplom-Rechtspflegerin (FH), Diplom-Rechtspfleger (FH)

## **Diplom-Rechtspflegerin (FH), Diplom-Rechtspfleger (FH)**

### **Profil professionnel**

« *Rechtspfleger* ? Jamais entendu parler de cela ! »

On entend souvent cette réponse à la question : qu'est-ce que c'est qu'un *Rechtspfleger* ? C'est étonnant, car, en se rendant à un tribunal allemand, on rencontre des *Rechtspfleger* plutôt que des juges.

Le *Rechtspfleger* est un auxiliaire autonome de la justice. Dans l'exécution de ses tâches, il est aussi indépendant qu'un juge. Il est lié uniquement par la loi et le droit et n'est soumis à aucune directive. C'est ce qui le distingue des autres fonctionnaires.

Les *Rechtspfleger* existent aussi auprès des ministères publics où ils accomplissent des fonctions d'exécution. D'autre part, ils sont en charge d'activités très diverses en matière de gestion.

Faculté de discernement, sens des responsabilités, fiabilité, sens de l'organisation et aptitude à communiquer, telles sont les qualités qu'ils doivent posséder pour exercer leur métier.

Pour obtenir des informations plus détaillées sur la formation et le travail des *Rechtspfleger*, rendez-vous sur : <http://www.fhr.nrw.de/fachbereiche/strafvollzug/index.php>

Notre coup de cœur : « podcast *Rechtspfleger* » :  
<http://www.fhr.nrw.de/fachbereiche/rechtspflege/podcastrpfl/index.php>

ainsi que  
<http://www.berufe.tv/BA/studium/?filmID=1000088>

### **Les missions**

Les *Rechtspfleger* accomplissent un large éventail de tâches dans des domaines importants de la justice et de la gestion. La plupart des compétences qu'ils se voient confier par la loi et qu'ils exercent de façon autonome et sous leur propre responsabilité étaient autrefois réservées aux juges.



En tant qu'auxiliaire autonome de la justice, le *Rechtspfleger* prend des décisions importantes liées aux affaires de livre foncier. De plus, il effectue presque toutes les inscriptions aux registres du commerce, des coopératives, des biens et régimes matrimoniaux et des associations. Il donne des autorisations en matière d'affaires familiales et de tutelle et est responsable, dans les affaires de succession, de la délivrance de certificats d'hérédité, de l'ouverture de testaments et de la conservation d'objets de succession.

Les *Rechtspfleger* aident l'usager du droit, par exemple en examinant et rédigeant la demande que celui-ci leur présente oralement. S'agissant des affaires civiles, familiales ou pénales, ils déterminent les frais remboursables, y compris les honoraires d'avocat. Les *Rechtspfleger* traitent des affaires d'insolvabilité, effectuent des ventes judiciaires et interviennent dans l'exécution de peines pécuniaires ou d'emprisonnement.

Dans le domaine de la gestion, les *Rechtspfleger* contribuent au bon fonctionnement d'une juridiction ou d'un ministère public en assurant des tâches en matière de personnel, d'infrastructure, de budget et de technologies de l'information. De plus, ils se voient confier de plus en plus de fonctions de direction au niveau du management d'une juridiction.

Diplom-Rechtspflegerin (FH), Diplom-Rechtspfleger (FH)																		
1 <sup>re</sup> année											2 <sup>e</sup> année							
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Études théoriques (1 <sup>re</sup> partie)											Formation pratique (1 <sup>re</sup> partie)							

### Les études

Le service de préparation dure trois ans : 21 mois d'études théoriques à la *Fachhochschule für Rechtspflege Nordrhein-Westfalen* située à Bad Münstereifel et 15 mois de formation pratique auprès des juridictions et ministères publics dans le ressort de l'autorité ayant recruté l'étudiant (tribunal régional supérieur).

Le service de préparation est organisé comme suit :

- **Du 1<sup>er</sup> août au 30 juin (11 mois) : études théoriques (1<sup>re</sup> partie)**  
cours consacrés aux sujets suivants : droit civil, procédure civile, droit des voies d'exécution et droit relatif à la juridiction gracieuse, dont notamment le droit relatif au livre foncier, le droit familial, le droit successoral et le droit relatif à la tenue des registres
- **Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 mai (11 mois) : formation pratique (1<sup>re</sup> partie)**  
auprès d'un tribunal cantonal : section civile, section exécution, juridiction gracieuse ;  
auprès d'un tribunal régional : gestion, expert-comptable
- **Du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre (7 mois) : études théoriques (2<sup>e</sup> partie)**  
cours d'approfondissement et cours d'introduction au droit pénal, au droit de la procédure pénale, au droit de l'exécution des peines, au droit des ventes judiciaires, au droit de l'insolvabilité, au droit international privé, au droit public ainsi qu'à la théorie économique et à la théorie des bilans

					<b>3<sup>e</sup> année</b>											
Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
			<b>Études théoriques (2<sup>e</sup> partie)</b>						<b>Formation pratique (2<sup>e</sup> partie)</b>				<b>Études théoriques (3<sup>e</sup> partie)</b>			

- **Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril (4 mois) : formation pratique (2<sup>e</sup> partie)**  
auprès d'un tribunal cantonal : section ventes judiciaires, section insolvabilité ; auprès d'un ministère public : affaires d'exécution des peines
- **Du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet (3 mois) : études théoriques (3<sup>e</sup> partie)**  
répétition et approfondissement de toutes les matières enseignées ; examens écrits dans la deuxième moitié du mois de juillet (examen oral en octobre)

Pendant leur scolarité, les étudiants sont généralement réunis en groupes de 20 à 25 personnes. Les cours qu'ils suivent sont donnés par les professeurs et les autres enseignants de la *Fachhochschule für Rechtspflege Nordrhein-Westfalen*.

Ceux-ci leur font acquérir :

**des connaissances approfondies :**

- en droit civil,
- en juridiction gracieuse et plus particulièrement en matière de droit relatif au livre foncier, de droit familial, de droit successoral et de droit relatif à la tenue des registres,
- en procédure civile, en droit de la saisie mobilière et immobilière et en droit de l'insolvabilité,
- en droit de la procédure pénale et en droit d'exécution des peines,
- en droit relatif aux frais et dépens avec un accent particulier sur les modalités de détermination de ces derniers ;

**des connaissances de base :**

- en droit public, droit constitutionnel et droit européen,
- en droit de l'organisation judiciaire,
- en droit commercial et droit des sociétés,
- en droit des valeurs mobilières,
- en droit administratif général, y compris en droit de la fonction publique,
- en droit pénal,
- en droit du travail,
- en droit international privé,
- en théorie économique et en théorie des bilans.

<i>Diplom-Rechtspflegerin (FH), Diplom-Rechtspfleger (FH)</i>

### **Examen et perspectives d'emploi**

La formation est sanctionnée par un examen de fin d'études devant le service régional des examens juridiques. Cet examen comprend sept épreuves écrites et une épreuve orale.

Les étudiants ayant subi l'examen avec succès se voient conférer par la *Fachhochschule für Rechtspflege* le titre universitaire de « *Diplom-Rechtspflegerin (FH) / Diplom-Rechtspfleger (FH)* ». Leur statut de fonctionnaire nommé à titre précaire prend fin au moment de la réussite à l'examen. Bien que les jeunes diplômés n'aient pas droit à être admis à la catégorie de fonctionnaires en stage probatoire, ils ont de très bonnes chances d'y accéder.

### **Candidature**

Les futurs *Rechtspfleger* sont normalement recrutés le 1<sup>er</sup> août de chaque année. Peut être admise toute personne :

- n'ayant pas encore atteint l'âge de 37 ans,
- étant titulaire d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur ou d'un diplôme de niveau équivalent,

- remplissant les conditions légales pour pouvoir être nommée fonctionnaire,
- présentant l'état de santé et les qualités humaines, intellectuelles et physiques requis pour travailler comme fonctionnaire de la catégorie moyenne supérieure.

Les candidatures doivent être adressées au tribunal régional supérieur dans le ressort duquel le candidat souhaite être recruté.

Pour le ressort du **tribunal régional supérieur de Düsseldorf** :

Oberlandesgericht Düsseldorf  
Cecilienallee 3, 40474 Düsseldorf  
Tél. : +49 (0) 211 4971 – 0  
E-mail: [ausbildung@olg-duesseldorf.nrw.de](mailto:ausbildung@olg-duesseldorf.nrw.de) ;  
[poststelle@olg-duesseldorf.nrw.de](mailto:poststelle@olg-duesseldorf.nrw.de)  
[www.olg-duesseldorf.nrw.de](http://www.olg-duesseldorf.nrw.de)

Pour le ressort du **tribunal régional supérieur de Hamm** :

Oberlandesgericht Hamm  
Heßlerstraße 53, 59065 Hamm  
Tél : +49 (0) 2381 272 – 0  
E-mail: [ausbildung@olg-hamm.nrw.de](mailto:ausbildung@olg-hamm.nrw.de) ;  
[poststelle@olg-hamm.nrw.de](mailto:poststelle@olg-hamm.nrw.de)  
[www.olg-hamm.nrw.de](http://www.olg-hamm.nrw.de)

Pour le ressort du **tribunal régional supérieur de Cologne** :

Oberlandesgericht Köln  
Reichenspergerplatz 1, 50670 Köln  
Tél : +49 (0) 221 7711 – 0  
E-mail: [ausbildung@olg-koeln.nrw.de](mailto:ausbildung@olg-koeln.nrw.de) ;  
[poststelle@olg-koeln.nrw.de](mailto:poststelle@olg-koeln.nrw.de)  
[www.olg-koeln.nrw.de](http://www.olg-koeln.nrw.de)

Pour toutes informations concernant les modalités de candidature, veuillez consulter :  
<http://www.justiz.nrw.de/Stellen/ausbildung/berufe/rechtspfleger/bewerbung/index.php>

Les élèves de l'enseignement secondaire s'intéressant aux métiers du droit ont la possibilité d'effectuer un stage auprès d'un tribunal cantonal.

<i>Diplom-Verwaltungswirtin (FH), Diplom-Verwaltungswirt (FH)</i>

## ***Diplom-Verwaltungswirtin (FH), Diplom-Verwaltungswirt (FH)***

### **Profil professionnel**

#### **« Aller en prison ? Volontairement ? »**

Le fait que quelqu'un choisisse d'aller en prison tout en espérant y trouver un emploi « à vie » paraît bizarre, mais uniquement à première vue : car collaborer au bon fonctionnement d'un système pénitentiaire moderne est un bon objectif professionnel.

Le système pénitentiaire d'aujourd'hui sert en premier lieu à permettre la réinsertion sociale des délinquants en les rendant capables de mener une vie sans infractions pénales et dans le respect de leurs responsabilités sociales, ainsi qu'à protéger le public de crimes ultérieurs. De nombreux agents contribuent à la réalisation de cet objectif :

Outre le personnel pénitentiaire proprement dit, qui constitue le groupe le plus nombreux, il existe dans les établissements pénitentiaires des artisans, des psychologues, des sociologues, des pédagogues, des aumôniers, des éducateurs, des médecins, des juristes et des experts administratifs. Les agents de la catégorie moyenne supérieure des services pénitentiaires et administratifs dirigent – le plus souvent de façon autonome et sous leur propre responsabilité – les unités administratives des établissements pénitentiaires. Ils constituent le trait d'union entre les différents groupes professionnels et l'épine dorsale de l'administration.

Ils sont les supérieurs hiérarchiques directs des agents de la catégorie moyenne des sections administratives.

En tant que chefs de sections pénitentiaires, ils sont autonomes dans l'accomplissement de certaines missions pénitentiaires, dont, entre autres, l'instruction des demandes de permission de sortie.

Ceux qui souhaitent exercer les métiers présentés ci-dessus doivent faire preuve des qualités suivantes : sens des responsabilités, sensibilité, capacité à s'imposer, résistance au stress et aptitude à communiquer. L'idéal, c'est le fonctionnaire prêt à changer de postes afin de travailler dans l'un des nombreux autres domaines d'activité de son administration, voire dans d'autres établissements pénitentiaires.

Pour plus d'informations sur les études universitaires et le travail de ces experts administratifs, consultez : <http://www.fhr.nrw.de/fachbereiche/strafvollzug/index.php>

Notre coup de cœur : « Podcast *Strafvollzug* (administration pénitentiaire) » : <http://www.fhr.nrw.de/fachbereiche/strafvollzug/podcastverwirt/index.php>

## Les missions

Les missions dévolues aux fonctionnaires de la catégorie moyenne supérieure des services pénitentiaires et administratifs sont très variées et concernent tous les domaines d'activité d'un établissement pénitentiaire.

### ■ **Agent ou chef du service de maintien de la sécurité et de l'ordre**

Le chef de ce service est responsable du maintien de la sécurité et de l'ordre dans l'établissement pénitentiaire. Il prend les mesures nécessaires en étroite coordination avec le directeur de l'établissement.

Il veille à ce que l'organisation de l'internement des détenus réponde aux exigences de sécurité, prend part aux décisions en matière d'aménagement du régime pénitentiaire (permission de sortie...) et prépare les décisions disciplinaires concernant les détenus.

### ■ **Chef de section pénitentiaire**

Le chef de section pénitentiaire, sous sa propre responsabilité, statue sur les modalités de détention au sein de sa section ainsi que sur les affaires en rapport avec le traitement des détenus, à moins qu'il ne s'agisse de décisions générales ou isolées réservées à la direction de l'établissement.

<i>Diplom-Verwaltungswirtin (FH), Diplom-Verwaltungswirt (FH)</i>																		
1 <sup>re</sup> année											2 <sup>e</sup> année							
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Études théoriques (1 <sup>re</sup> partie)									Formation pratique (1 <sup>re</sup> partie)									

- **Agent ou chef du service d'administration du travail**

Le chef de ce service est responsable de toutes les mesures liées au travail effectué par les détenus. Il veille à l'expédition correcte des affaires des ateliers de production, de réparation et d'apprentissage (menuiserie, serrurerie, imprimerie, boulangerie...) et en assure la rentabilité.

- **Agent ou chef de la section budget**

Le chef de la section budget est chargé de l'ensemble des tâches concernant – dans le sens le plus large du terme – la couverture des besoins matériels des détenus et de l'établissement. Parmi celles-ci figurent notamment l'élaboration et l'exécution du budget.

- **Chef infrastructure**

Le chef infrastructure participe à la planification et réalisation de la totalité des constructions neuves, des travaux d'aménagement et des travaux d'agrandissement. Dans ce contexte, il joue un rôle de coordinateur et d'interface entre les services d'infrastructure et de justice impliqués.

- **Chef administration**

Le chef administration est responsable de l'organisation de l'ensemble du travail administratif et du bon déroulement de la gestion des affaires au sein de l'établissement. Il veille à ce que tous les organismes s'acquittent correctement de leurs devoirs administratifs et assiste la direction en matière d'adaptation des structures.



					<b>3<sup>e</sup> année</b>											
Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>Études théoriques (2<sup>e</sup> partie)</b>					<b>Formation pratique (2<sup>e</sup> partie)</b>										<b>Études théoriques (3<sup>e</sup> partie)</b>	

## Les études

Le service de préparation dure trois ans : 18 mois d'études théoriques à la *Fachhochschule für Rechtspflege Nordrhein-Westfalen* située à Bad Münstereifel et 18 mois de formation pratique dans des établissements pénitentiaires. Il est organisé comme suit :

- **Du 1<sup>er</sup> août au 31 août (1 mois) : stage découverte**  
dans un établissement pénitentiaire
- **Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 avril (8 mois) : études théoriques (1<sup>re</sup> partie)**  
cours consacrés aux sujets suivants : droit civil et droit commercial, droit pénal et droit des voies d'exécution, gestion d'entreprise, administration du personnel (statut de la fonction publique et convention collective), administration pénitentiaire (administration du travail, exécution...) et psychologie
- **Du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre (8 mois) : formation pratique (1<sup>re</sup> partie)**  
dans un établissement pénitentiaire
- **Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet (7 mois) : études théoriques (2<sup>e</sup> partie)**  
cours d'approfondissement : gestion d'entreprise, administration du personnel et administration pénitentiaire (code de la sécurité sociale, exécution...), droit des voies d'exécution, communication et criminologie...
- **Du 1<sup>er</sup> août au 30 avril (9 mois) : formation pratique (2<sup>e</sup> partie)**  
dans un établissement pénitentiaire
- **Du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet (3 mois) : études théoriques (3<sup>e</sup> partie)**  
répétition et approfondissement de toutes les matières enseignées ; examens écrits dans la deuxième moitié du mois de juillet (examen oral en octobre)

Pendant leur scolarité, les étudiants sont généralement réunis en groupes de 20 à 25 personnes. Les cours qu'ils suivent sont donnés par les professeurs et les autres enseignants de la *Fachhochschule für Rechtspflege Nordrhein-Westfalen*.

<i>Diplom-Verwaltungswirtin (FH), Diplom-Verwaltungswirt (FH)</i>

Ceux-ci leur font acquérir des :

**connaissances approfondies :**

- en droit pénitentiaire (exécution des peines, exécution de la détention provisoire, exécution des peines prononcées contre les délinquants mineurs),
- en administration pénitentiaire (droit de l'exécution des peines, travail et formation professionnelle des détenus, couverture des besoins matériels),
- en criminologie,
- en droit budgétaire,
- en matière de statut de la fonction publique et de convention collective,
- en gestion d'entreprise ;

**connaissances de base :**

- en sciences sociales (psychologie et sociologie),
- en droit pénal,
- en droit civil,
- en droits public et administratif,
- en droit de l'organisation judiciaire,
- en droit social.

**Examen et perspectives d'emploi**

La formation est sanctionnée par un examen de fin d'études (examen d'État) devant le service des examens juridiques régionalement compétent. Cet examen comprend sept épreuves écrites et une épreuve orale.

Les étudiants ayant subi l'examen avec succès se voient conférer par la *Fachhochschule für Rechtspflege* le titre universitaire de « *Diplom-Verwaltungswirtin (FH) / Diplom-Verwaltungswirt (FH)* ». Leur statut de fonctionnaire nommé à titre précaire prend fin au moment de la réussite à l'examen. Bien que les jeunes diplômés n'aient pas droit à être admis à la catégorie de fonctionnaires en stage probatoire, ils ont de très bonnes chances d'y accéder.

**Candidature**

Les futurs fonctionnaires de la catégorie moyenne supérieure des services pénitentiaires et administratifs sont normalement recrutés le 1<sup>er</sup> août de chaque année. Peut être admise toute personne :

- n'ayant pas encore atteint l'âge de 37 ans,
- étant titulaire d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur ou d'un diplôme de niveau équivalent,
- remplissant les conditions légales pour pouvoir être nommée fonctionnaire,

- présentant l'état de santé et les qualités humaines, intellectuelles et physiques requis pour travailler comme fonctionnaire de la catégorie moyenne supérieure.

Le recrutement est assuré par les ministères de justice des Länder. Toute candidature doit donc être adressée à ces autorités ou, si l'emploi est recherché en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, à l'école professionnelle pénitentiaire de Rhénanie-du-Nord-Westphalie :

**Justizvollzugsschule Nordrhein-Westfalen**

Josef-Neuberger-Haus  
Dietrich-Bonhoeffer-Weg 1  
42285 Wuppertal  
Tél. : +49 (0) 202 9457 – 0  
E-mail : [poststelle@jvs.nrw.de](mailto:poststelle@jvs.nrw.de)  
[www.jvs.nrw.de](http://www.jvs.nrw.de)

Pour toutes informations concernant les modalités de candidature en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, veuillez consulter :

<http://www.justiz.nrw.de/Stellen/ausbildung/berufe/verwaltungswirt/bewerbung/index.php>

**Éditeur :**

Justizministerium  
des Landes Nordrhein-Westfalen  
Martin-Luther-Platz 40  
40212 Düsseldorf  
[www.justiz.nrw.de](http://www.justiz.nrw.de)

Fachhochschule für Rechtspflege Nordrhein-Westfalen  
Schleidtalstraße 3  
53902 Bad Münstereifel  
[www.fhr.nrw.de](http://www.fhr.nrw.de)

Mise à jour : novembre 2011

Vous trouverez toutes les brochures et tous les dépliants du ministère de la Justice sous **[www.justiz.nrw.de](http://www.justiz.nrw.de)** > *Infomaterial* ; le site contient également un formulaire de commande en ligne.

Pour commander nos publications par téléphone, contactez-nous de lundi à vendredi de 8h00 à 18h00 au :

Nordrhein-Westfalen direkt  
▶▶▶▶▶ +49 (0)1803 100 110\*  
[nrwdirekt@nrw.de](mailto:nrwdirekt@nrw.de)

\* 0,09 € la minute à partir d'un poste fixe allemand, 0,42 € maximum la minute à partir d'un portable

**Composition et impression :**

**jva druck+medien**  
**Möhlendyck 50**  
**47608 Geldern**  
**[druckerei@jva-geldern.nrw.de](mailto:druckerei@jva-geldern.nrw.de)**

**Traduction** : Bundessprachenamt, Hürth